

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la
Séance du 24 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre février à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 15 février 2021, se sont réunis à la salle polyvalente d'ANTOINGT, sous la Présidence de M. GONTHIER Emmanuel, Maire.

Conseillers présents : GONTHIER Emmanuel, JACOB Claude, TARAGNAT Nathalie, TREMOUILLER Franck, FIGUEIREDO Analio, CROS Hervé, GERARD Francine, TERRANOVA Philippe.

Conseillers absents : RABY Sylvie (excusée), POJOLAT Romain, SOUILLER Nicole (pouvoir à JACOB Claude).

Secrétaire de séance : CROS Hervé.

Délibération n°2 : Révision des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire »

Le conseil municipal réuni en séance publique,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-20, L5211-17, et L5216-5 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1^{er} janvier 2020 ;

VU la délibération n°2020/06/03-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 17 décembre 2020 relative à la révision des statuts ;

VU le projet de statuts notifié par l'Agglo Pays d'Issoire figurant en annexe à la délibération susvisée ;

OUI l'exposé du rapporteur,

CONSIDÉRANT le projet de statuts notifié par l'Agglo Pays d'Issoire » figurant en annexe à la délibération susvisée ;

CONSIDÉRANT le délai de trois mois dont dispose la commune pour se prononcer sur cette révision statutaire à compter de la date de notification, à savoir le 22 décembre 2020 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par 8 voix pour et 1 abstention (Philippe TERRANOVA).

DÉCIDE d'approuver la modification statutaire adoptée par l'Agglo Pays d'Issoire le 17 décembre 2020 ;

DÉCIDE d'approuver les nouveaux statuts de l'Agglo Pays d'Issoire tels que joints en annexe à la présente délibération ;

DEMANDE à Madame la Préfète du Département du Puy-de-Dôme de prendre acte de cette décision et, en la présence de la majorité qualifiée requise des communes membres, de modifier en conséquence les statuts la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » par arrêté.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Emmanuel GONTHIER

